

L'ABELLE.

VENREDI, 1er JANVIER 1830.

Voilà la solennité de la fête de ce jour, l'Abelle ne paraîtra pas demain.

EXTRIEUR.

ETATS-UNIS MEXICAINS.
Mexico, 31 Novembre.
Proclamation du président de la République à l'occasion du soulèvement de Campeche.

MEXICAINS.
Au moment où la République, par suite de ses efforts patriotiques et du glorieux triomphe de Tampico, voit s'affaiblir ses institutions politiques; au moment où nous avons l'espoir de voir bientôt le congrès national s'occuper, sans froquer l'esprit de la constitution, de réformes indispensables; au moment où les habitants des divers États de cette République témoignent successivement de leur adhésion et de leur attachement au pacte fondamental par lequel ils ont établi leur bonheur et qui est le boulevard de leur liberté; en ce moment, où je me suis vu avec surprise et indignation que quelques soldats aveuglés ont jeté un cri de rébellion dans les murs de Campeche, et proclamé le centralisme, dans le but de renverser et de jeter au pied les principes et l'ordre établis par les représentants du peuple. Mais ces hommes égarés, qui veulent ternir la gloire de l'armée mexicaine, trouveront dans l'état libre de l'Union des soldats vaillants, qui, fidèles à leurs devoirs et pleins de l'amour de la patrie, redoublent de vaillance à l'impulsion des poignées d'archers, dont l'ambition effrénée veut droit plonger la patrie dans une guerre civile.

Les ingrats! ce qui, dans sa fiévreuse quête de conquête, l'Espagne ne put effectuer, ils osent l'entreprendre; ils osent entreprendre de faire triompher les intérêts d'une faction, aux dépens du bonheur de tout un peuple souverain. Mais leurs efforts seront vains: une confédération de neuf États décidés à défendre leur liberté, des peuples satisfaits de cette union et liés par ses besoins réciproques et par l'impérieuse nécessité de sa défense, ne se laisseront point aller au délire des révolutions. Cette chaîne immense, formée de huit millions de Mexicains qui ont intérêt à ce qu'elle ne soit jamais rompue, sauvera ces hommes pervers, qui, au prix du bonheur public, veulent se saisir du pouvoir et marcher à la tyrannie par le chemin du sang.

Gouverneurs des États, il est de votre devoir de vous opposer, dans les limites de votre juridiction, toute tentative qui tendrait à troubler l'ordre et à servir les projets des rebelles. La fédération, pour être tout à fait indestructible, avait besoin que ses garanties soient maintenues; en ce moment, ces garanties sont menacées, et si vous ne les protégez pas, elles ne resteront plus qu'une ombre, et la tyrannie sera le résultat de votre inaction. Les Gouverneurs généraux s'empressent d'adopter les mesures énergiques que sont de son ressort, et, non contents pas, bientôt le mal sera détruit bientôt les coupables auteurs de ce soulèvement auront payé par un châtiment exemplaire les crimes d'insultes à la volonté d'un grand peuple.

Et vous, citoyens conserves cette attitude de qui impose aux ennemis de votre liberté de s'élever à la voix des cœurs que vous avez élus, et le héraut de la gloire et de la victoire de ces héros qui ont couronné votre courbe sous le joug de la tyrannie.

Soldat. C'est au succès de vos armes que nous devons notre indépendance et que les institutions qui assurent notre gloire et notre prospérité; c'est à vous, citoyens, qu'appartient de défendre les droits de l'Union, et de protéger les intérêts des Mexicains. Le système des gouvernements n'a besoin que de quelques années de paix pour arriver à la perfection; et si, sur ce sol montagneux et insubmersible où les plaques la nature, ils savent éléminer et affermir sans cesse le meilleur des gouvernements qu'a produits la science de la politique, un peuple de la terre ne peut espérer un sort aussi distingué que celui qui est réservé aux nations d'en haut.

Mexico, 30 Nov. Vincent GUERRAS.
— Voici les réflexions d'un journal de Mexico sur le document qui précède.
Mexico, 28 Novembre.
Lorsqu'on devait s'expliquer avec énergie contre le crime de trahison jeté par la garnison de Campeche, nous voyons qu'on le réprimande et qu'on a essayé un langage froid, et en même temps, on a fait en faveur de l'accomplissement de quelques réformes dans la constitution fédérale. Quelles sont ces réformes? serait-ce par hasard de réduire les législatures à n'être que de simples assemblées provinciales, et les gouverneurs à la condition insignifiante des anciens chefs politiques? ou est-ce qu'on songerait à appeler le chemin vers le rétablissement de la monarchie? Nous le ignorons; on parle de réformes, mais nous ne savons pas sur quels articles de l'acte fondamental elles doivent porter. Nous voudrions qu'on les déterminât, qu'on parlât clairement, et qu'on employât moins de mots équivoques. Qu'on déclare enfin le voile qui couvre ces mystères, et qu'on ouvre la discussion sur ces points auxquels on ne touche que d'une manière indirecte. On demande de prompts secours pour l'armée, et on ne songe point à alléger le fardeau qui pèse sur un peuple accablé de contributions exorbitantes; on demande de l'argent, et on veut fermer les sources d'où l'on doit le tirer. Quel est-ce à dire que l'impôt est si difficile à lever et à répartir, et qu'on ne peut le faire que par la cause de leurs

maux, pour faire qu'ils n'aient plus qu'un même sentiment?... Veut-on que les employés des États continuent de remplir leur charge sans aucun intérêt, et que dans l'administration intérieure de ces États, il ne se fasse aucune dépense qu'elle n'ait, provisoirement été approuvée par le congrès général? Veut-on oter aux législatures le droit d'imposer des contributions pour satisfaire aux besoins de leur administration intérieure? Nous ne le croyons pas; ce qui l'on indique est si vague et si peu déterminé, que nous ne pouvons que nous perdre en conjectures.

Mais, puisqu'il en est, les États sont des Républiques respectables, et ils ne souffriront pas qu'un jour ôté de leur existence, qui est nécessaire à la conservation de l'union et pour réaliser les secours indispensables et aux agressions extérieures. Tout ce qui tend à les rapprocher de l'état d'une République centrale, tend à leur ruine. Depuis cinq ans que notre fédération est établie, tant suffisant pour reconnaître les avantages d'un système politique, ils ont pu se convaincre que c'est là la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. Au milieu même des convulsions qui ont agité le Centre Américain, cette République n'a-t-elle pas trouvé dans son indépendance une barrière pour arrêter la force du mal? Que n'y aurait-il point arrivé, si tout eût dépendu d'un pouvoir central? (Contre.)

ANGLAIS.

Les documents officiels relatifs à la nomination des commissaires pour fixer le montant des sommes dues, aux sujets anglais, pour les pertes qu'ils ont éprouvées pendant le blocus de la rivière de la Plata par l'armée brésilienne sont arrivés ce matin à Liverpool. Ils ont produit beaucoup de satisfaction. Le gouvernement brésilien paiera non seulement aux sujets anglais, mais encore pour ceux qui auraient été retenus même peu de temps, en raison des pertes qui en sont résultées. Huit mois sont accordés aux réclamations.

— Il a été fort question hier dans le monde politique d'une négociation qui serait ouverte entre l'Angleterre et la Russie pour expulser don Miguel du trône qu'il usurpe, et rétablir en Portugal les choses de l'ancienne constitution. Quel qu'il soit, cette proposition, nous pouvons assurer que l'Angleterre a positivement déclaré que sa reconnaissance invariable était de ne jamais reconnaître l'usurpateur. Dans quelques jours nous saurons quelque chose de plus précis à cet égard. En attendant, il est curieux de voir comment la Russie, à peine en possession de sa conquête de la Turquie, veut un autre important dans les affaires d'Europe.

FEUILLETON.

Aujourd'hui une jeune fille comparait devant le tribunal correctionnel, sous la prévention de vol. Elle est accusée d'avoir soustrait plusieurs effets appartenant à un sourd-muet qui devait faire sa déposition par l'entremise du respectable M. Paulmier. Cette affaire a été renvoyée au mois. Elle présente des circonstances intéressantes: le plaignant sourd-muet, la prévenue est fille d'un sourd-muet, enfin l'un des témoins est sourd-muet; peut-être les débats rappelleront-ils ce titre d'un charmant conte d'Hubert et de tout cela, faut-il s'attendre.

M. D'ARLINCOURT.

Au ohar de la raison quel que dernière. A l'innovation aussi que la révolte s'est faite, n'est-ce pas M. d'Arlincourt? C'est un fait, et pour cela elle n'est pas moins un genre de romantisme; seulement c'est alors un genre absurde. Mais comme Boreau semble avoir fait pour exprès notre bien-être, siècle ce vers si simple: Un être toujours un plus soi qui l'admire, il en résulte que M. le vicomte d'Arlincourt, auteur du *Solitaire*, du *Renégat*, de *l'Amant de l'Etrangère*, etc., a eu des imitateurs, a fait école. Or, en nous engageant à passer en revue ceux qui ont servi ou peuvent servir de modèles au romantisme de notre époque, nous n'avons prétendu ne reconnaître jamais

Un être toujours un plus soi qui l'admire, il en résulte que M. le vicomte d'Arlincourt, auteur du *Solitaire*, du *Renégat*, de *l'Amant de l'Etrangère*, etc., a eu des imitateurs, a fait école. Or, en nous engageant à passer en revue ceux qui ont servi ou peuvent servir de modèles au romantisme de notre époque, nous n'avons prétendu ne reconnaître jamais

Un être toujours un plus soi qui l'admire, il en résulte que M. le vicomte d'Arlincourt, auteur du *Solitaire*, du *Renégat*, de *l'Amant de l'Etrangère*, etc., a eu des imitateurs, a fait école. Or, en nous engageant à passer en revue ceux qui ont servi ou peuvent servir de modèles au romantisme de notre époque, nous n'avons prétendu ne reconnaître jamais

Un être toujours un plus soi qui l'admire, il en résulte que M. le vicomte d'Arlincourt, auteur du *Solitaire*, du *Renégat*, de *l'Amant de l'Etrangère*, etc., a eu des imitateurs, a fait école. Or, en nous engageant à passer en revue ceux qui ont servi ou peuvent servir de modèles au romantisme de notre époque, nous n'avons prétendu ne reconnaître jamais

chose qui lui ont plu; mais il ne s'est pas aperçu qu'il est en possession de ces premiers éléments, à ces premiers degrés de méditation et de réflexion qui doivent servir de base à toutes les connaissances solides et bien dirigées.

Avec de tels antécédents, et ne pour être un écrivain, M. d'Arlincourt a dû s'ouvrir une route nouvelle, il n'a dû prendre aucun modèle. Je lui en connais un cependant. Je ne suis pas sûr de l'avoir vu quelque part; mais le rapprochement est si facile qu'il est impossible de s'y méprendre. Or, quel est le grand maître qui a la gloire d'avoir fait l'auteur du *Solitaire*? C'est M. de Chateaubriand, et certes on ne dira pas cette fois que c'est son plus bel ouvrage. Tous deux ont cherchés des termes de style nouveaux, et c'est à cela surtout qu'ils ont appliqué leur imagination; l'écolier même y a usé la sienne, et là doit s'arrêter ce parallèle. C'en est bien assez pour l'auteur des *Martyrs*. M. Racine et Corneille doivent-ils être responsables de la nullité et de la sottise de leurs disciples? M. de Chateaubriand et sa gloire doivent-ils souffrir de la maladresse de leurs imitateurs?

Quatre romans que nous avons cités ont fait connaître le nom de M. d'Arlincourt par d'éclatants succès. Ils sont aujourd'hui presque oubliés. Ils ont donné un peu d'air à la *Caroline*, qui n'a jamais été lu. *Le Siège de Paris* est tombé, et justement tombé. Ses romans d'aujourd'hui ont poussé l'absurde temp lui-même était écrit en vers souvent plats. Il n'a pu en de succès de vogue, depuis ce temps, le noble vicomte de repos.

La Harpe est-il bien mort? Tremblons... Ce n'est que d'un *Solitaire* nouveau que nous venons de lire le *Trigène* de Saint-Paul, mais, d'après l'exemple de son illustre maître, c'est maintenant l'histoire qu'il veut écrire, et c'est pour le coup que nous en verrons de belles. Il est très mal de porter un jugement téméraire, et pourtant je déclare en avance que M. d'Arlincourt, à qui je recommandais de ne pas se laisser aller à l'émotion, est parvenu à composer, de la plume de la plume de M. de Béranger. J'aurais pu citer dans le *Renégat*, dans le *Solitaire*, des romans bien plus intéressants, plus pathétiques, un langage assez animé, et qui, en français traduit, se fait en part touchant et vrai, intelligible en devenant; mais pour ne pas le faire, pour ne pas le faire, pour ne pas le faire, pour ne pas le faire.

MAINE.

- PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
- Export.*
 - Brick George, Menon, Boston, J A Negle & co.
 - Brick Brutus, Davenport, St. Thomas.
 - Brick America, Sherwood, Bay-Vermilion.
 - Capitaine.*
 - Goel Augusta, Dm, Harrisburg.
 - Goel Amelia, Banch, Ponce-de-Ne.
 - Goel Corco, Pearson, Tampico.
 - Arrivés.*
 - Bateau à vapeur Helen M'Gregor, Tyson, de Louisville, avec 511 bts farine 175 de whisky 23 de pois 3 barils de tabac à W F Maher; et divers à ordre.
 - Bateau à vapeur Helen M'Gregor, Tyson, de Louisville, avec 511 bts farine 175 de whisky 23 de pois 3 barils de tabac à W F Maher; et divers à ordre.
 - En Rade.*
 - Brick Waldo, Delaware, des Isles Turques, avec du sel.
 - Nav. Brunswick, Stanton, de Suède, avec des briques.
 - Brick Adams, Wilkinson, de la Mer, avec 84 sacs maïs.
 - Brick Orient, Choate, Havane, avec lest.
 - Brick Commerce, Hayward, N York, chargé.
 - Brick Shamrock, Crawford, de la Mer.

THEATRE D'ORLÉANS.

Vendredi, 1er Janvier 1830.
La 2de représentation du **Carnaval de Venise,** Ballet pantomime en 2 actes.
Précédé de PETIT ENFANT PRODIGE, Vaudeville en 1 acte, de Méaulens et Gentil. Le spectacle commencera par **LES FISARDIÈRES.** Opéra en 2 actes, de Piccini.
Dinocrate, 3 Janvier, Le petit Clapeton Rouge, opéra, en 2 actes.
En attendant—*Je suis en prison,* vaudeville nouveau. *Les trois Quairiers,* comédie nouvelle. *Mario Falière,* tragédie nouvelle de Castil et Lafosse—M. Aristippe jouera le rôle de Marino Falière.

AVIS.—Les objets suivants ont été volés chez la sous-jurée de Mercredi 30 du mois dernier, vers les 6 heures du midi; une récompense honnête sera donnée à la personne qui les retrouvera.
Un Pot à Feu, une Cafetière, une Théière, un Pot au Lait.
Tous ces objets sont d'argent, et n'ont aucune marque. 1er Janv Vve. WILKINSON.

Le Samedi 30 Janvier 1830, à midi précis, il sera procédé par le juge sous-juré encanteur en vertu de la vente publique et à l'enchère, des esclaves suivants, dépendants de la succession de feu Ely Aché, défunt: Mary, âgée de 35 ans, domestique, et Gilbert de 13 ans.
Conditions.—Un an de terme, en billets tendants à la satisfaction de l'encanteur testamentaire et hypothécaire spécial.
Chs. FAGOT, juge. Pse. St Bernard, 29 Déc. 1829. 31 déc—4

AVIS AUX CULTIVATEURS.
On trouvera à acheter, dans le terrain situé au coin des rues St Louis et du Basin, des Orangera doux, Limona, niers royaux, Limoniers de Portugal, Citronniers de la Réunion, Grenadiers en rapport, Pêches de bonne qualité, et Citrons pour la consommation. La maison est très propre pour la plantation de toute sorte d'arbres, avant que la sécheresse, les arbres ont le temps de prendre racine. Si quelques personnes ont besoin de faire sailler les vignes, ou des arbres, et de leur donner la forme qu'ils désirent, le sous-juré se charge de ce travail, moyennant une récompense raisonnable.
31 déc—3 **JEAN RIZENZ.**

DEMAIN
Samedi 2 Janv.
Le Tirage de la 1re classe de la **Loterie de 1830,** DE L'EGLISE CATHOLIQUE, Des Datch (toché) AURA LIEU à la Bourse Hewlett. **GRAND LOT: \$10,000.**
Prix des Billets.
Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. R. FAGOT—Directeur

SALLE D'ORLÉANS.
Le public est informé que Vendredi prochain, 1er Janvier 1830, il y aura **Un grand Bal paré,** précédé d'un **BAL D'ENFANS,** qui commencera à 5 heures et finira à 8. Le grand Bal aura lieu immédiatement après.
SALLE DU BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. Vendredi, 1er Janvier 1830, **Grand Bal paré.** Prix d'entrée—une piastre. Samedi, 2 et y aura également Bal paré. Les dames ne seront admises qu'avec un billet personnel. 28 déc

SALLE St. PHILIPPE. Samedi, 2 Janvier. **Grand Bal paré.** Prix d'entrée—une piastre.

VENTES PAR LE MARSHAL. Sont vendus d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposai en vente, le Jeudi 7 Janvier 1830, au Principal, à 4 heures, 5 balles de tabac Espagnol &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus. **L. DAUNOY, Marshal**

BASSAT, confiseur de Paris, nous venant d'être arrivé en cette ville, à l'honneur de présenter le public qu'à dater de ce jour il offrira au coin des rues Du Maine et Bourbon, un magasin dans lequel on trouvera un assortiment complet de marchandise concernant sa partie, telles que, Dragées, Pralines, Chacandres, Pastilles de toute espèce, Chocolat avec ou sans lait, id. à la vanille, au saleg, au sagout, à la Rourouse, à la gomme, en un mot tout ce qui concerne son état.

A VENDRE, PIANOS-FORTE. Dernièrement arrivés de Londres et de Paris. **MDE. J. GAUTHRELLABA,** demeurant rue Royale entre les rues Dumaine et St. Philippe, s'honneur d'informer les amateurs de bons pianos-fortes, qu'elle vient d'en recevoir un bel assortiment des fabriques de *The Tomkinson* de Londres, et de *McC. Pleyel & Co* de Paris. Ceux de Tomkinson sont déjà connus et généralement connus ici, depuis 1814, que Madame Labat leur a fait venir, pour qu'ils fussent plus en détail encore les choses qu'ils ont fait de leur propre et principalement par le détail de leur grande solidité pour ce climat etc.

Mme. HONEYWELL, Née sous Mains et sans bras. Rue Royale, No. 75, entre les rues Diessie et Conté.
CETTE Demoiselle, née à New-York, a eu de bonne heure surmonté les obstacles résultant de ce défaut de conformation. Privée d'auteurs des avantages de la fortune et des agréments qui l'ont dispensée de chercher son existence dans le travail, les talents distingués qu'elle possède à la perfection sont l'effet unique de son esprit naturel et de son intelligence. Elle coud, brode, écrit et dessine, découpe en papier un sujet quelconque avec une étonnante facilité, à l'aide de son pied gauche, qui ne possède que trois doigts, et de sa bouche, en présence des spectateurs.

Les personnes qui désireront la voir, et surtout les dames, peuvent être assurées qu'elle n'a rien de repoussant et qu'elle peut faire maître les sensations désagréables; mais qu'au contraire, elle est douce, d'une physionomie charmante. La nature semble avoir voulu la dédommager par des traits réguliers et un esprit aimable, une conversation et des manières intéressantes, qui, sans le moindre doute, lui méritent les suffrages du public. MM. les Maîtres et Maîtresses de Pension peuvent y amener leurs Élèves, qui, en voyant les travaux de cette Demoiselle, éprouveront une émotion toute particulière pour les Arts.

Les portes s'ouvrent au public, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 8 heures du soir. Le Vendredi sont réservés aux personnes de couleur libre. Prix d'entrée: QUATRE Escalins.

CENT Boucards, sur, à quelques milles au-dessous de la ville, livrables de suite, à vendre par **Bd. TURPIN,** Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne. 30 déc

VENTES PAR LE MARSHAL. PARP. A. GUILLOTE.
Samedi 2 Janvier, au lieu ordinaire de la vente des animaux, en face du Paroisse, 10 MULES de choix, venant du Mexique. Conditions, à 60 jours en billets endossés. 31 déc

Ventes générales.
PAR LES ENCANTEURS.
Samedi 3 Janvier, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M'Coj, une maison et un terrain situés au coin des rues de la Douane et du Basen. Conditions, 6, 12 et 18 mois.
Samedi 3 Janvier, par G. W. Boyd et Co. à midi à la Bourse, les esclaves Nophy, Eliza, Lucy, et son enfant, tous bons sujets, accomplis et grands. Conditions, un an.
Lundi 4 Janvier, par Isaac L. M'Coj, à 4 heures et demie, dans le magasin de Mr. David Olivier, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon, pour compte de qui il apparait, environ 1000 barriques Vin rouge, composant le chargement du navire Sarah Haxton, venant de Marseille.
Mercredi 6 Janvier, à midi, par Isaac L. M'Coj, à la Bourse, tout un lot de terrain, No. 14, situé au faubourg Lafayette. Conditions, 6, 8 et 13 mois.
Samedi 9 Janvier, à la Bourse, à midi précis, une négresse créée, âgée de 35 ans, avec un enfant de 5 mois. Elle est cuisinière, blanchisseuse et un peu couturière, garantie des vices et défauts prévus par la loi—Conditions, un tenez possédant, et deux tiers à Gamae.

Par le Sheriff d'Orléans.
Samedi 2 Janvier, à la Bourse, un lot de terre à l'embouchure du Bayou St. Jean, de 30 pds de face sur 150 de profondeur, mais.
Vendredi 11 Janvier, à la Bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Debat, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'office de Félix de Armas. Saisi.

Par le Register des Testaments.
Lundi 4 Janvier, à 11 heures de midi, sur l'habitation Valery Mecke, au Goulet, 6 vaches, une jument et un cheval cadet. Le Mercredi 11 Janvier, à 4 heures de l'après-midi, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, une quantité de fusils, pistolets et outils d'armurer: conditions, comptant.

Samedi 3 Janvier, au bureau du greffier de la Cour de District, à 4 heures de l'après-midi, les livres de l'hon. J. C. Williams et la bibliothèque de feu John W. Smith.
Lundi 13 Janvier, à la Bourse, trois lots de biens dépendant de la succession W. G. Williams.
Mercredi 13 Janvier, pour le compte de la succession W. G. Williams, et sa domesticité de défunt, feu George Baker, le riche ardent, l'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

Vente par le Marshal. R. Landrier vs. Berthoulin.
Sont vendus d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Sureau, juge conseiller, j'exposai en vente, le Lundi 11 Janvier prochain 1830, au Principal, à 4 heures p.m. divers Portraits, saisis dans l'affaire ci-dessus. 1er Janv **L. DAUNOY, Marshal**

Vente par le Marshal. Le Maire, Aldermen, &c. vs. A. Arley.
Sont vendus d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Sureau, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposai en vente le Mercredi 13 Janvier à 4 heures p.m. sur les lieux, à l'encan de la maison de feu Thomas et de son épouse, divers articles d'épicerie, saisis dans l'affaire ci-dessus. 1er Janv **L. DAUNOY, Marshal**

Vente par le Marshal. Le Maire, Aldermen, &c. vs. la veuve Senneraux; les infractions contre la même; les mêmes contre la même.
Sont vendus de trois ordres de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et l'hon. J. C. Prévost, juge conseiller, j'exposai en vente le Jeudi 14 Janvier 1830, à midi, à la Bourse d'Hewlett—Un Lot de Terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans la rue St. Pierre, entre Bourbon et Rempaux, borné d'un côté par Mr. Lize, et de l'autre par Mr. G. Marmiche—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 5 pouces plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans les affaires ci-dessus 30 déc. **L. DAUNOY—Marshal**

VENTES PAR LE MARSHAL.
Sont vendus d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente, le Lundi 17 Janvier 1830, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et de Charbon.—Un certain Lot de Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, rue du Yaque, entre les rues Girod et Havia; mesurant 0. pieds de face sur la rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. l., et de l'autre par celle de F. Guillaume, h. de c. l. Saisi à la poursuite de Dominique Yow. 22 Déc. **L. DAUNOY Marshal.**

A VENDRE.—Une négresse âgée de 33 ans, créée du pays, cuisinière et blanchisseuse. Avec son enfant âgé de 3 ans et demi. S'adresser à **MM. Guaziz et Fournier.**
Si elle n'est pas vendue au 10 Janvier 1830, elle sera adjugée ce jour là aux enchères, par M. Dutilleul, encanteur. 26 déc.

TRAITES SUR LA HAVANE à trois jours de vue. à vendre par **SIMON CUCULLU**